

Le 27 juillet 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Villes de Bayonne, Anglet, Biarritz, Boucau et Bidart solidaires des sinistrés des Landes et de Gironde

À la suite des incendies inédits en cours en Gironde et dans Les Landes, et à l'initiative de la Ville de Bayonne, les Maires des communes de Bayonne, Anglet, Biarritz, Boucau et Bidart s'organisent et se coordonnent pour apporter leur aide et leur soutien, en lien avec l'Association des Maires de France (64). Ainsi, un dispositif de collecte commun est prêt à être activé selon les besoins. Elles ouvrent un numéro spécial du mardi 28 au vendredi 31 juillet de 9h à 18h (ouverture à 11h le mardi 28 juillet) pour répondre aux questions des habitants : 05 25 56 51 27.

En témoignage de solidarité et de fraternité avec les départements voisins qui vivent actuellement des heures tragiques, les villes de Bayonne, Anglet, Biarritz, Boucau et Bidart se mobilisent et s'organisent, à travers plusieurs dispositifs mis en œuvre dès le mardi 28 juillet 2026 :

1 / Don numéraire pour venir en aide aux communes sinistrées et à leurs habitants
: les Villes relaient, en lien avec l'Association des Maires de France (64), le formulaire de don de la Protection civile pour effectuer des dons numéraires aux sinistrées via leur site internet et leurs supports de communication : <https://don.protection-civile.org/incendie-gironde/>

2/Dispositif de collecte prêt à être activé

Un site dédié, d'ores et déjà identifié, est prêt à fonctionner en fonction des besoins que les communes sinistrées concernées feraient remonter. Ce site a été choisi pour son infrastructure, ses capacités d'accueil et son accès adapté pour accueillir sans difficulté une fonction de collecte ciblée. Ce dispositif pourra être activé sans difficulté à tout moment (12h à 20h).

La coordination, notamment avec l'Association des Maires, permettra de s'assurer quotidiennement du fait qu'il y ait un besoin ou non et de la nécessité de déclencher la collecte.

3/ Mise à disposition d'agents municipaux

Si les communes sinistrées en exprimaient le besoin, les Villes de Bayonne, Anglet, Biarritz, Boucau et Bidart pourraient déployer des moyens techniques et humains pour accompagner les collectivités dans l'action de gestion des conséquences de ces incendies (équipes de faucheurs, élagueurs...etc.).

4/ Hébergement et accueil de patients âgés et résidents d'Ehpad

En parallèle, le Centre hospitalier de la Côte Basque a déclenché le plan blanc (Plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles) et a géré, à ce stade, l'accueil et la répartition de 36 résidents d'EHPAD originaires de Gironde et des Landes. Ils sont répartis au sein de ses établissements du territoire, dont une quinzaine à Bayonne. Cet accueil permet d'assurer leur mise en sécurité ainsi que la continuité de leur accompagnement

dans les meilleures conditions. Par ailleurs, les Villes réalisent actuellement un recensement plus global des hébergements disponibles.

5/ Soutien financier des Villes

Chaque commune pourra étudier un soutien financier propre pour soutenir les sinistrés et les collectivités touchées par les incendies.

Les villes, en fonction de l'évolution de la situation, vous informeront des dispositifs complémentaires.